

Cas de Joëlle et Stéphane : exemple de calcul selon la méthode du minimum vital avec répartition de l'excédent (Variante avec faibles revenus)

Les montants du minimum vital sont ceux du canton de Genève, voir les Normes d'insaisissabilité pour l'année 2015 (NI-2015), législation genevoise E 3 60.04.

1. Besoins fondamentaux des deux enfants du couple

Minimum vital pour l'enfant de 5 ans (jusqu'à 10 ans) : 400.- Sous déduction des allocations familiales de 300.- (pour enfant de moins de 16 ans)	100.-
Minimum vital pour l'enfant de 11 ans (plus de 10 ans) : 600.- Sous déduction des allocations familiales de 300.- (pour enfant de moins de 16 ans)	300.-
Loyer + chauffage (part du loyer : 20% pour chaque enfant, soit 40% du loyer de 2000.-)	800.-
Assurance maladie (100.- par enfant)	200.-
Transports publics (gratuit pour moins de 6 ans, 45.- dès 6 ans)	45.-
Enfants (écolage, loisirs)	250.-
Total	1'695.-

2. Besoins fondamentaux de Joëlle

Minimum vital pour une personne adulte monoparentale	1'350.-
Loyer + chauffage (60% du loyer de 2000.-)	1'200.-
Transports publics	70.-
Primes d'assurance maladie adulte dès 26 ans avec une franchise de 300 francs et assurance accidents. (ajouter cas échéant la couverture des frais médicaux non pris en charge)	450.-
Poste éventuel : Frais de garde pendant le travail	350.-
Primes d'autres assurances nécessaires (par ex. assurance ménage)	70.-
Redevance TV et radio	40.-
Facture de téléphone	50.-
Impôts courants	300.-
Total	3'880.-

3. Besoins fondamentaux de Stéphane

Minimum vital pour une personne adulte (1200.-)	1'200.-
Frais professionnels	189.-
Loyer + chauffage	1'200.-
Transports publics	70.-
Prime d'assurance maladie (ajouter cas échéant la couverture des frais médicaux non pris en charge)	450.-
Primes d'autres assurances nécessaires	70.-
Redevance TV et radio	40.-
Facture de téléphone	50.-
Total	3'269.-

4. Excédent disponible

Revenus nets de Joëlle	2'000.-
Revenus nets de Stéphane	4'000.-
Total des revenus de Joëlle et de Stéphane	6'000.-
Couverture des besoins fondamentaux des enfants, de Joëlle et de Stéphane	8'844.-
Déficit	2'844.-
Dont 1/3 à Stéphane	0.-
Dont 2/3 à Joëlle et enfants	0.-

5. Part disponible des revenus de Stéphane

Besoins fondamentaux de Stéphane	3'269.-
Part disponible des revenus de Stéphane	731.-

6. Part des revenus de Stéphane affectée à la contribution d'entretien pour les enfants

Contribution d'entretien pour les enfants adaptée au revenu disponible de Stéphane	731.-
--	--------------

7. Contribution d'entretien de Stéphane pour Joëlle

Besoins fondamentaux de Stéphane et contribution entretien pour les enfants	4'000.-
Contribution d'entretien pour Joëlle adaptée au revenu disponible de Stéphane	0.-

Au sujet des règles d'application de la méthode du minimum vital avec répartition de l'excédent, voir SOSDivorce.ch